

Séance du 9 AVR. 1992

Séance du 13 MARS 1992

CONSEIL MUNICIPALCOMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze le 9 avril, à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FLOCH, Député-Maire, suivant convocation faite le 1er avril 1992.

Etaient présents :

M. FLOCH, Député-Maire,

MM. GUINÉ, RETIERE, Mlle CHARPENTIER, MM. BOURGES, GUILBAUD, MME BLANDIN, MM. TREBERNE, BROCHU, DAFNIET, DAVID, Adjoints,

M. MURZEAU, Melle RAIMONDEAU M. AZAIS, Mme LEDELEZY, MM. NICOLAS, BREMONT, RICHARD, Mmes DEJOURS, GALLAIS, MM. JEGO, MESSINA, OLIVE, Mme MEREL, MM. PLUMER, POIGNANT, LE CLOAREC, Mmes ALBERT, LEMARCHAND, MM. GRANIER, CLARET DE FLEURIEU, Conseillers Municipaux.

Absente excusée :

Mme NICOLAS, Conseillère Municipale.

Absents excusés ayant donné procuration à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

M. BEDEL, Adjoint.

Mme PENSEL, MM. MARTI, SAGOT, FAES, Mme ORGEBIN, M. REPIC, Conseillers Municipaux.

M. AZAIS a été désigné secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

INFORMATIONCONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE PANNEAUX AU PROFIT DE LA COMMUNICATION MUNICIPALE DE REZE - SOCIETE AFFI-MEDIA

Une jeune entreprise de notre commune, la société AFFI-MEDIA domiciliée 2, rue Robert Schuman à Rezé, a proposé à la ville de mettre gratuitement à sa disposition pour son information municipale, des panneaux de type "trivision" et de format 4 x 3 implantés respectivement : place du Général Sarrail, boulevard du Général de Gaulle et place du 8 mai 1945.

Ces panneaux utilisent un système de publicité tournante par séquences, la ville disposant de la moitié du temps d'exposition.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette proposition pour notre communication municipale et de la qualité esthétique des supports, un contrat a donc été signé avec la société AFFI-MEDIA, pour une durée de 3 années, et ce en vertu d'une délégation en date du 17 mars 1989 accordée par le Conseil Municipal.

crédits prévus à cet effet.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi d'un remboursement des frais de déplacement des candidats convoqués à un jury de recrutement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu le statut général du Personnel Communal,



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 AVR. 1992

N° 92-46
 Reçu à la Préfecture de L.A.
 le 17 AVR. 1992

1. ARTICLE 34 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET AU BUREAU D'ADJUDICATION

Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

L'article 34 de la loi d'orientation du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, modifie l'article 282 du Code des Marchés Publics. Ainsi, les commissions d'appel d'offres ou les bureaux d'adjudication ne sont plus composés du Maire et deux membres du Conseil Municipal, mais :

"Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3.500 habitants et plus, par le Maire, président ou son représentant, et par cinq membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste".

"Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires".

Il convient de faire application de ces dispositions dans les meilleurs délais et de procéder à deux votes, l'un pour les titulaires, l'autre pour les suppléants.

La désignation des membres sera effectuée de la façon suivante : chaque liste a droit à autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral. Celui-ci est le résultat de la division du nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir. Les sièges restant à pourvoir après cette opération sont attribués sur la base du plus fort reste. Cette règle consiste à attribuer les sièges restants en une seule fois aux listes classées dans l'ordre décroissant des restes donnés par les divisions effectuées dans la première opération et en suivant cet ordre.

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code des Communes,

Vu l'article 34 de la Loi du 6 Février 1992,
 Procède, à bulletins secrets, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication.

Election des titulaires :

- liste présentée par le Conseil Municipal :- M. GUINE
 - M. BOURGES
 - M. DAVID
 - M. GUILBAUD
 - M. GRANIER

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 39
 votants : 38
 exprimés : 38
 a obtenu : liste présentée par le Conseil Municipal : 38

quotient électoral : $\frac{38}{5} = 7,6$

la liste présentée par le Conseil Municipal emporte les 5 sièges

élection des suppléants :

- Liste présentée par le Conseil Municipal :- M. RETIERE
 - M. BEDEL
 - M. JEGO
 - M. SAGOT
 - M. REPIC

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 39
 votants : 38
 exprimés : 38
 a obtenu : liste présentée par le Conseil Municipal : 38

quotient électoral : $\frac{38}{5} = 7,6$

la liste présentée par le Conseil Municipal emporte les 5 sièges.

00092

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 AVR. 1992

Séance du 9 AVR. 1992

A la suite de ce scrutin, le Maire proclame élus :

- Titulaires :**
- M. GUINE
 - M. BOURGES
 - M. DAVID
 - M. GUILBAUD
 - M. GRANIER

- Suppléants :**
- M. RETIERE
 - M. BEDEL
 - M. JEGO
 - M. SAGOT
 - M. REPIC

Le Maire précise qu'il désigne Monsieur Roger MURZEAU comme président de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication, en cas d'impossibilité pour lui-même de siéger.

2a. ACQUISITION BEZIER - RUE ALEXANDRE LEMERLE - TRENTEMOULT

Monsieur RETIERE donne lecture de l'exposé suivant :

Monsieur BEZIER est propriétaire des chantiers situés 21 Rue Alexandre Lemerle à Trentemoult.

Ces biens cadastrés section AE n° 3 et 15 couvrent une superficie de 2 760 m² (1 290 m² + 1 470 m²) et ont été mis en vente dans le courant de l'année 1991. La Ville a fait connaître à Monsieur et Madame BEZIER son intention d'acquérir ce site en vue d'un réaménagement des bords de Loire.

Un accord est intervenu entre les parties sur la base de 730 000 Francs, les lieux étant libres de toute occupation.

Outre les parcelles sus-mentionnées sont inclus dans l'accord, les droits divis sur la parcelle cadastrée section AE n° 163 et des droits indivis sur la parcelle cadastrée section AE n° 70 (voir plan joint).

La configuration particulière des lieux, a conduit la Ville a envisager l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AE n° 173 qui appartient en indivision aux Consorts FACHE/BEZIER. Ce terrain couvre une superficie d'environ 572 m².

Les Consorts FACHE/BEZIER ont consenti à donner leur accord pour une cession à la Ville au prix de 120 000 Francs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces acquisitions qui permettront à la Ville de procéder au réaménagement des bords de Loire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Communes,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé par le Conseil Municipal le 18 Décembre 1987, modifié les 1er Juillet 1988 et 16 Novembre 1990,

VU l'article 1042 du Code Général des Impôts relatif à l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement pour les acquisitions faites à l'amiable et à titre onéreux par les Communes,

VU l'accord de Monsieur et Madame BEZIER et des Consorts FACHE/BEZIER,

Considérant l'opportunité d'acquérir les chantiers BEZIER et le terrain des Consorts FACHE/BEZIER.

N° 92-47
 Reçu à la Préfecture de L.A.
 le 17 AVR. 1992

M. GUINE
 M. BOURGES
 M. DAVID
 M. GUILBAUD
 M. GRANIER
 M. RETIERE
 M. BEDEL
 M. JEGO
 M. SAGOT
 M. REPIC

39
 38
 38
 38

quotient électoral : 38 = 7,6

la liste présentée par le Conseil Municipal porte les 5 sièges.



DELIBERE par 37 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. CLARET DE FLEURIEU)

- 1 - Décide l'acquisition des parcelles cadastrées section AE n° 3 et 15 d'une superficie totale de 2 760 m² et des droits divis sur la parcelle cadastrée section AE n° 163 et des droits indivis sur la parcelle cadastrée section AE n° 70, au prix de 730 000 Francs.
- 2 - Décide l'acquisition du terrain cadastré section AE n° 173, pour une superficie de 572 m² environ appartenant aux Consorts FACHE/BEZIER du prix de 120 000 Francs.
- 3 - Autorise Monsieur Le Député-Maire a signer les actes et documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.
- 4 - Précise que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrit au budget chapitre 922.01/2109 "Acquisitions pour réserves foncières".

N° 92 - 48
 Reçu à la Préfecture de L.-A.
 le 17 AVR. 1992

**2b. ACQUISITION VALTON
 Z.A.D. SUD**

Monsieur RETIERE donne lecture de l'exposé suivant :

La Ville a dernièrement été sollicitée par Mademoiselle VALTON Madeleine pour l'acquisition de terrains lui appartenant en Z.A.D. Sud :

REF. CAD	SITUATION	SUPERFICIE	PRIX/M2	IND. EMPLOI	TOTAL
AZ n° 158	Rue de la Bernardière	260 m ²	12 Frs	} 912 Frs	4 560 Frs arrondi à 4 600 Frs
AZ n° 159	Rue de la Bernardière	44 m ²	12 Frs		
		304 m ²			
BD n° 9	Les prés de l'Auffrère (parcelle indivise)	106 m ²	6 Frs		636 Frs
BD n° 22	Les prés de l'Auffrère	865 m ²	"		5 190 Frs
BD n° 27	"	250 m ²	"		1 500 Frs
BD n° 33	"	517 m ²	"		3 102 Frs
BD n° 36	"	882 m ²	"		5 292 Frs
BD n° 53	"	908 m ²	"		5 448 Frs
BD n° 58	"	9 310 m ²	"		55 860 Frs
BD n° 75	"	193 m ²	"		1 158 Frs
BD n° 220	L'Epinais	168 m ²	"		1 008 Frs
BD n° 295	"	169 m ²	"		1 014 Frs
BD n° 339	Les prés de l'Auffrère	2 080 m ²	"		12 480 Frs
BD n° 341	"	971 m ²	"		5 826 Frs
BD n° 342	"	632 m ²	"		3 792 Frs
BD n° 348	"	260 m ²	"		1 560 Frs
BD n° 351	"	194 m ²	"		1 164 Frs
BD n° 363	"	210 m ²	"		1 260 Frs
BD n° 367	"	174 m ²	"		1 044 Frs
BD n° 375	"	519 m ²	"		3 114 Frs
		18 408 m ²			110 448 Frs arrondi à 110 500 Frs
TOTAL GENERAL		18 712 m ²			115 100 Frs

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ces acquisitions qui permettrait à la Ville de poursuivre sa politique de réserves foncières en Z.A.D. Sud.

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Communes,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé par le Conseil Municipal le 18 Décembre 1987, modifié les 1er Juillet 1988 et 16 Novembre 1990,

VU l'article 1042 du Code Général des Impôts relatif à l'exonération des droits de timbres et d'enregistrement pour les acquisitions faites à l'amiable et à titre onéreux par les Communes,

8000

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 AVR. 1992

Séance du 9 AVR. 1992

VU l'accord de Mademoiselle VALTON,

Considérant l'opportunité d'acquérir les terrains de Mademoiselle VALTON, afin de poursuivre la politique de réserves foncières de la Ville.

DELIBERE à l'UNANIMITE

- Décide l'acquisition des parcelles appartenant à Mademoiselle VALTON, cadastrées section AZ N°s 158, 159, BD n°s 9, 22, 27, 33, 36, 53, 58, 75, 220, 295, 339, 341, 342, 348, 351, 363, 367 et 375 pour une superficie totale de 18 712 m².
- Fixe le prix d'acquisition à 115 100 Francs.
- Autorise Monsieur le Député-Maire à signer les actes et documents nécessaire à la régularisation de ces opérations.
- Précise que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget chapitre 922.01/2109 "Acquisitions de terrains pour réserves foncières".

**2c. ACQUISITION CONSORTS CLAVREUX
35, RUE ALSACE LORRAINE**

Monsieur RETIERE donne lecture de l'exposé suivant :

Par une déclaration en date du 04 Décembre 1991, reçue en Mairie le 09 Décembre 1991, le Cabinet ATI, nous a fait part de l'intention de ses clients les Consorts CLAVREUX, d'aliéner leur propriété cadastrée section AR n° 381, d'une contenance de 1.133 m² et située 35, rue Alsace Lorraine.

Cet immeuble figurant au Plan d'Occupation des Sols en zone UAa et jouxtant des biens communaux, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption.

Des pourparlers se sont engagés entre les parties aux termes desquels il a été convenu :

- de laisser acheter la partie avant de la propriété par Monsieur et Madame LECORPS (environ 395 m²), en vue de la réhabilitation du bâtiment.
- d'acquérir le restant de la propriété au prix de 250.000 francs (environ 738 m²).

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces deux points, sachant que l'acquisition par la Commune permettra, avec les autres biens communaux dans ce secteur, la réalisation d'opérations immobilières (logements sociaux, locatifs ou accession à la propriété).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé par le Conseil Municipal le 18 Décembre 1987, modifié le 1er Juillet 1988, le 16 Décembre 1988, et le 16 Novembre 1990,

Vu l'accord du Cabinet ATI représentant les intérêts des Consorts CLAVREUX,

Considérant la nécessité d'acquérir cette partie de propriété dans le cadre de réalisation d'opérations immobilières (logements sociaux, locatifs ou accession à la propriété).

DELIBERE à l'UNANIMITE :

- Décide l'acquisition d'une partie de la propriété des Consorts CLAVREUX, cadastrée section AR n° 381p, d'une contenance d'environ 738 m² et située 35, rue Alsace Lorraine

N° 92-49
Reçu à la Préfecture de L.A.
le 17 AVR. 1992

TOTAL	115 100 FRS
accordé à	115 100 FRS
4 260 FRS	
4 600 FRS	
438 FRS	
2 190 FRS	
1 200 FRS	
3 102 FRS	
2 292 FRS	
2 448 FRS	
25 840 FRS	
1 128 FRS	
1 008 FRS	
1 014 FRS	
12 480 FRS	
2 826 FRS	
3 792 FRS	
1 560 FRS	
1 144 FRS	
1 740 FRS	
1 044 FRS	
3 114 FRS	
110 448 FRS	
accordé à	110 500 FRS



- Précise que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget, chapitre 922.01/2109 "Acquisitions de terrains pour réserves foncières".

- Autorise Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation de cette opération.

- Fixe le prix d'acquisition à 250.000 francs, les frais et droits en sus,

N° 32 - 50
 Reçu à la Préfecture de L.A.
 le 11 AVR. 1992

3. VENTE D'UN CAVEAU A MADAME BOULERY ET RETRAIT DE LA COPROPRIÉTÉ SITUÉE A L'ANGLE DE LA RUE DES FRÈRES BRÉGEON ET DE LA RUE ARISTIDE BRIAND

Monsieur RETIERE donne lecture de l'exposé suivant :

En Mai 1991, la Ville s'est rendue acquéreur d'une propriété sise 46 Rue Aristide Briand, comprenant une maison d'habitation, un caveau, des W.C. et une cour commune à la copropriété dont elle fait partie, en tout cadastré section CM n° 1.

Nous avons été récemment sollicités par Madame BOULERY, copropriétaire, pour l'acquisition du caveau et des W.C. qui sont en fait situés sous sa maison (voir plan ci-joint).

Compte tenu des intentions de la Ville de procéder à la démolition de la maison afin de permettre l'élargissement de la Rue des Frères Brégeon, nos Services ont proposé à Madame BOULERY, parallèlement à la cession du caveau et des W.C. un retrait de la copropriété qui n'aura plus lieu d'exister une fois les travaux de voirie réalisés.

Il a ainsi été convenu entre les parties :

- cession par la Ville à Madame BOULERY du caveau et des W.C. moyennant la somme de 9 000 Francs.
- le sol situé sous la maison de Madame BOULERY deviendra sa propriété exclusive.
- la cour commune deviendra la propriété exclusive de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la cession du caveau et des W.C. à Madame BOULERY, ainsi que sur le retrait de la copropriété située à l'angle de la Rue Aristide Briand et de la Rue des Frères Brégeon.

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code des Communes,

Vu le Code de l'Urbanisme,
 Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé par le Conseil Municipal le 18 Décembre 1987, modifié les 1er Juillet 1988 et 16 Novembre 1990,

Vu la demande de Madame BOULERY,

Considérant l'opportunité de procéder au retrait de la copropriété située à l'angle de la Rue des Frères Brégeon et de la Rue Aristide Briand.

DELIBERE à l'UNANIMITE

- Décide de céder à Madame BOULERY le caveau et les W.C. situés dans la copropriété à l'angle de la Rue des Frères Brégeon et de la Rue Aristide Briand.
- Fixe le prix de vente à 9 000 Francs.
- Décide le retrait de la copropriété

- Précise que tous les droits et frais relatifs à la régularisation de la vente seront à la charge de l'acquéreur, et les frais afférents au retrait de la copropriété seront à la charge de la Ville.

- Autorise Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation de ces opérations.

4. DENOMINATION DE VOIES

Monsieur RETIERE donne lecture de l'exposé suivant :

Le Lotissement "La Classerie" situé dans le secteur d'aménagement Classerie-Genetais est réalisé en trois tranches avec :

- 1 lot concernant un immeuble de 20 logements,
- 1 lot concernant un Permis pour 35 maisons,
- 45 lots concernant des maisons individuelles.

Le lotissement comprenant un bois, il est proposé au Conseil Municipal le thème des arbustes pour dénommer les 7 voies de l'opération (avec une avenue et six rues) (cf plan n° 1).

- Avenue des Cornouillers
- Rue des Argousiers
- Rue des Symphorines
- Rue des Prunelliers
- Rue des Sureaux
- Rue du Houx
- Rue du Fusain

En ce qui concerne la voie primaire allant de la rue de la Guilloterie au futur giratoire du CD 65 (cf plan n° 2), il conviendrait de la dénommer selon des critères similaires aux voies déjà réalisées dans son prolongement : Boulevard Jean MONNET, Boulevard CONDORCET, Boulevard MENDES FRANCE, il est proposé au Conseil Municipal Boulevard Paul Henri SPAAK (voir annexe n° 1).

Paul Henri SPAAK, Homme politique Belge (1899-1972)

Tour à tour député et ministre, il fut un ardent partisan de la construction européenne. Il présida l'Assemblée consultative au Conseil de l'Europe (1949-1951) et de la C.E.C.A. (1952-1956). Il fut ensuite secrétaire général de l'O.T.A.N. (1957-1961).

Le permis de 12 maisons destinées à du locatif est situé rue du Moulin à l'Huile (plan n° 3). Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'unique voie : rue Erik SATIE (voir annexe 2).

Erik SATIE, musicien (1866-1925)

Oeuvres piano (Gymnopédies, Morceaux en forme de poires, Gnossiennes) ballets (Parade) Lyrique (Socrate).

A l'occasion du Lotissement GARDEN SQUARE 3 (cf plan 4), il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'unique voie, rue Ernest RUTHERFORD (voir annexe 3).

Ernest RUTHERFORD, physicien Anglais (1871-1937)

Il est connu pour ses travaux sur la constitution de la matière, la radioactivité et les transmutations, l'ionisation des gaz.

Le Conseil Municipal,

vu le Code des Communes,

DELIBERE à l'UNANIMITE :

- 1 - Décide de dénommer les 7 voies du Lotissement La Classerie (avec une avenue et six rues).

N° 52-51

Reçu à la Préfecture de L.A.

le 17 AVR. 1992

procédures préalables à la Déclaration d'Utilité Publique d'un projet de Parc Technologique Urbain et des acquisitions par voie amiable ou d'expropriation des terrains nécessaires à cette opération.

L'objectif de la ville, avec ce projet, était de favoriser le développement économique du sud de la commune, jusqu'alors peu avantagé à ce niveau.

Les différentes études engagées n'ont toutefois pas abouti à une solution satisfaisante.

C'est pourquoi, il est aujourd'hui envisagé d'engager une procédure d'expropriation en vue de constitution des réserves foncières pour permettre la réalisation d'un Parc d'Activités Economiques.

L'objectif de développement économique reste bien entendu prioritaire et il s'agit par ce biais de permettre à la commune d'avoir la maîtrise foncière pour mener à bien cette entreprise, étant donné les pressions qui s'exercent dans toute cette zone.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'engagement des procédures préalables à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet et des acquisitions par voie amiable ou d'expropriation des terrains non encore acquis par la ville.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé par le Conseil Municipal le 18 décembre 1987, modifié les 1er juillet 1988 et 16 novembre 1990,

Considérant la nécessité pour la ville de réaliser ce projet, en vue du développement économique du sud de la commune,

DELIBERE : par 32 voix pour et 6 abstentions (3 Opp. Rép. + MM. GRANIER, LE CLOAREC, CLARET DE FLEURIEU)

- 1°) Approuve le projet de Parc d'Activités Economiques
- 2°) Décide d'engager les procédures préalables à la Déclaration d'Utilité Publique ainsi que les acquisitions foncières tant par voie amiable que d'expropriation
- 3°) Sollicite l'ouverture et le déroulement conjoint des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire.
- 4°) Autorise M. le Député-Maire à signer les actes et documents se rapportant à cette opération.
- 5°) Précise que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget chapitre 922.01/2109 "Acquisitions de terrains pour réserves foncières".

**6. CONVENTION SEM
passation d'avenants**

Monsieur RETIERE donne lecture de l'exposé suivant :

1°) Par une délibération en date du 11 MAI 1989, le Conseil Municipal a approuvé une convention entre la Ville et la SEM relative aux études préliminaires et à la réalisation d'une réhabilitation d'un immeuble commercial 4, rue Félix Faure.

Cette convention fixe les modalités d'exécution de la mission d'études et les conditions de gestion du local.

N° 22-54
Reçu à la Préfecture de L.A.
le 21 AVR. 1992

REPERTOIRE DES DELIBERATIONS

91-129!	ALIENATION DE MATERIELS, MOBILIERS ET VEHICULES (RNOUVELLEMENT)	! Page 001 recto !
91-130!	COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION - VILLE DE REZE ET SERVICES ANNEXES - EXERCICE 1990 - APPROBATION	! Page 001 verso !
91-131!	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 1990 - AVIS A DONNER	! Page 002 verso !
91-132!	MAISON DE RETRAITE ST PAUL VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU MOBILIER	! Page 003 recto !
91-133!	CAISSE DES ECOLES - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 1990 - AVIS A DONNER	! Page 003 verso !
91-134!	CREATION D'UNE ECOLE MUNICIPALE DE SPORTS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE GESTION	! Page 004 recto !
91-135!	ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 1991 - RECONDUCTION DU MARCHE AVEC L'ENTREPRISE MAINGUY	! Page 004 verso !
91-136!	ASSAINISSEMENT PROGRAMME 1991 - RECONDUCTION DU MARCHE AVEC LE GROUPEMENT S.B.T.P./ROUSSEAU/SEV.MA.TP	! Page 004 verso !
91-137!	VOIRIE 1991 - FIXATION DU COUT D'OBJECTIF DES TRAVAUX 1991 ET DES HONORAIRES! DU MAITRE D'OEUVRE	! Page 005 recto !
91-138!	MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX - TRANSFORMATION D'UN EMPLOI DE MONITEUR-CHEF D'EDUCATION PHYSIQUE EN EMPLOI DE CHEF DU SERVICE DES SPORTS!	! Page 005 verso !
91-139!	TRAVAUX DU TRAMWAY - HONORAIRES - REPARTITION	! Page 006 recto !
91-140!	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - TARIFICATION 1991 - MODIFICATIONS DE LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 1990	! Page 006 verso !
91-143!	DISTRICT DE L'AGGLOMERATION - APPROBATION DE LA CREATION - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE DE REZE	! Page 008 recto !
91-144!	COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATIONS	! Page 009 recto !
91-145!	MODIFICATION DE LA CONVENTION DE GESTION DU MINI-TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	! Page 009 recto !
91-146!	PORT DE TRENTEMOULT - INCIDENTS DU 10 AOUT 1991 - EXEMPTION DES DROITS DE DE PORT - PREMIERE QUINZAINE D'AOUT	! Page 009 verso !
91-147!	ACQUISITION CONSORTS CAUNEAU 28 RUE JEAN JAURES	! Page 010 recto !
91-148!	ACQUISITIONS THOMARE/CHEVALIER RUE GEORGES BERTHOME	! Page 010 recto !
91-149!	PROGRAMME D'ACTION FONCIERE DE L'AGGLOMERATION NANTAISE - RESERVES FONCIERES EN VUE DU PROJET DE VOIE NOUVELLE RELIANT LE QUARTIER DU PORT AU BLE A LA ROUTE DE PORNIC	! Page 010 verso !
91-150!	ACQUISITION RIEM - RESERVES FONCIERES SECTEUR ST LUPIEN	! Page 011 recto !
91-151!	PROGRAMME D'ACTION FONCIERE DE L'AGGLOMERATION NANTAISE - RACHAT DE L'EX-PROPRIETE DEVIE AU SIMAN	! Page 011 verso !
91-152!	ACQUISITION LEGALL 30 RUE DE LA BUTTE DE PRAUD	! Page 012 recto !
91-153!	ACQUISITION AVERTY SECTEUR DES POYAUX	! Page 012 verso !
91-154!	ACQUISITION GALLAIS - SAINT MARTIN	! Page 012 verso !
91-155!	ACQUISITION BINET - SECTEUR DU MOULIN DES BARRES	! Page 013 recto !
91-156!	ACQUISITION PICHOT RUE DE LA CLASSERIE	! Page 013 recto !
91-157!	ACQUISITION GUILBAUD RUE DE LA SEIGLERIE	! Page 014 recto !
91-158!	EMPLACEMENT RESERVE N° 18 - PROJET DE VOIE NOUVELLE ENTRE LA RUE DE L'AERODROME ET LA RUE DE LA TROCARDIERE - ACQUISITION MAIDON JEAN	! Page 014 recto !
91-159!	ACQUISITION GRELAUD - S.A. DIFA EN VUE DE LA REALISATION D'UNE VOIE NOUVELLE EMPLACEMENT RESERVE N° 26 AU P.O.S.	! Page 014 verso !
91-160!	PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES SECONDAIRE, TERTIAIRE, COMMERCIAL (CADRAN NORD-OUEST REZE-SUD	! Page 015 recto !
91-161!	VENTE PROPRIETE COMMUNALE SISE AU 6 RUE DE LEGE A M. ET MME BLY	! Page 015 verso !
91-162!	PROGRAMME D'ACTION FONCIERE DE L'AGGLOMERATION NANTAISE - VENTE AU SIMAN DE L'EMPRISE TRAMWAY EXERCÉE SUR L'EX-PROPRIETE PEAUDEAU	! Page 016 recto !

91-163!	VENTE PROPRIETE COMMUNALE SISE AU 10 RUE DE LEGE	! Page 016 recto !
91-164!	HOPITAL DE JOUR DES CHALONNIERES CESSION D'UN TERRAIN	! Page 016 verso !
91-165!	VENTE D'UN TERRAIN RUE JEAN FRAIX A LA SA D'HLM AIGUILLON CONSTRUCTION	! Page 017 recto !
91-166!	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN CHEMIN DU MOULIN DES BARRES ! A M. GEOFFRIT ET MME BRIAND	! Page 036 verso !
91-167!	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN JARDIN SITUE CHEMIN DU BOIS COQUELIN	! Page 017 verso !
91-168!	LOCATION DU LOCAL SITUE 11 RUE DE LA BASSE ILE	! Page 018 recto !
91-169!	CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SEM POUR LE PARTENARIAT AVEC BG OUEST - ! AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ETUDES ET DE REALISATION DE LA PEPINIERE ! D'ENTREPRISES "REZE CREATIC"	! Page 018 verso !
91-170!	CONVENTION DE QUARTIER - APPROBATION DU RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA ! D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE A PASSER AVEC AURES	! Page 019 recto !
91-171!	INSTALLATIONS CLASSEES : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA POURSUITE DES ! ACTIVITES DE LA SCA EMBALLAGES	! Page 019 verso !
91-172!	SOCIETE ANONYME D'HLM LOGI-OUEST - FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 22 ! LOGEMENTS LOCATIFS RUE JEAN-BAPTISTE VIGIER A REZE - EMPRUNT DE 7 400 000 F ! A CONTRACTER AUPRES DE LA C.D.C. - GARANTIE D'EMPRUNT COMPLEMENTAIRE DE ! 300 000 F - APPROBATION	! Page 020 recto !
91-173!	OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LOIRE-ATLANTIQUE ! (O.P.A.C.) - FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS RUE DES ! DEPORTES A REZE - EMPRUNT DE 2 700 000 F A CONTRACTER AUPRES DE LA C.D.C. ! CAISSE D'EPARGNE/SOREFI - GARANTIE D'EMPRUNT - APPROBATION	! Page 021 recto !
91-174!	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE ET D'AMENAGEMENT DE LA VILLE DE REZE ! GARANTIE D'EMPRUNTS - APPROBATION	! Page 021 verso !
91-175!	MAISON DE LA FORMATION - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DE ! REZE A L'AROFEC	! Page 022 verso !
91-176!	ASSOCIATION GESTION RESIDENCE ALEXANDRE PLANCHER - M.A.P.A.D. - LOYER COMPLE- ! MENTAIRE BATIMENT - CONVENTION AVEC LA VILLE - APPROBATION	! Page 022 verso !
91-177!	RESERVATION DE TRESORERIE D'UN MONTANT DE 10 000 000 F AUPRES DE LA SOCIETE ! GENERALE - PROROGATION D'UN AN	! Page 023 recto !
91-178!	QUOTIENTS FAMILIAUX - REVALORISATION DE LA GRILLE POUR L'ANNEE 1992 - ! APPROBATION	! Page 023 verso !
91-179!	CENTRE MEDICO-SPORTIF - TARIFICATION ANNEE 1992/1993 - APPROBATION	! Page 024 recto !
91-180!	PISCINE MUNICIPALE - TARIFICATION ANNEE 1992 - APPROBATION	! Page 025 recto !
91-181!	BIBLIOTHEQUES - MEDIATHEQUE MUNICIPALES - TARIFICATION ANNEE 1992 - ! APPROBATION	! Page 025 verso !
91-182!	PROPRIETES COMMUNALES - TARIFICATION ANNEE 1992 - APPROBATION	! Page 026 verso !
91-183!	SERVICE ASSAINISSEMENT - TAXES COMMUNALES ET PRODUITS COMMUNAUX PRODUITS ! IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR	! Page 026 verso !
91-184!	SERVICE DU PORT - TAXES COMMUNALES ET PRODUITS COMMUNAUX - PRODUITS IRRE6 ! COUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR	! Page 027 recto !
91-185!	COMMUNE - TAXES COMMUNALES ET PRODUITS COMMUNAUX - PRODUITS IRRECOUVRABLES ! ADMISSION EN NON VALEUR	! Page 027 verso !
91-186!	VILLE DE REZE ET SERVICES ANNEXES - PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES POUR ! POUR L'EXERCICE 1991 - APPROBATION	! Page 027 verso !
91-187!	CENTRE COMMERCIAL D'ACTION SOCIALE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE ! 1991 - AVIS A DONNER	! Page 028 verso !
91-188!	CAISSE DES ECOLES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 1991 - AVIS A ! DONNER	! Page 030 recto !
91-189!	AVENANT N° 1 AUX MARCHES D'ALIMENTATION 1991 POUR LE SERVICE RESTAURATION	! Page 030 verso !
91-190!	MISE A DISPOSITION DE DEUX MINI-BUS RENAULT TRAFIC EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS! ! REZEENNES PAR LA CORA SA - PASSATION D'UNE CONVENTION	! Page 031 recto !
91-191!	ACQUISITION DE STANDS NIMLOCK POUR LA HALLE D'EXPOSITION A LA SLAP - ! LANCEMENT D'UN MARCHÉ NEGOCIE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE ! MARCHÉ A INTERVENIR - APPROBATION	! Page 031 recto !

91-192!	DEVASAGE DU PORT DE TRENTEMOULT - DECISION DE POURSUIVRE	! Page 031 verso !
91-193!	HEBERGEMENT DES GENS DU VOYAGE - CONVENTION "FONDS DE CONCOURS VILLE/SIMAN"	! Page 032 recto !
91-194!	PERSONNEL COMMUNAL - AVENANTS AUX CONTRATS DE TRAVAIL	! Page 032 recto !
91-195!	CENTRE DE RESSOURCES INFORMATIQUES - ENTRETIEN PAR DU PERSONNEL MUNICIPAL ! AVENANT N° 4 - APPROBATION	! Page 033 recto !
91-196!	CUISINE CENTRALE - NOMINATION D'UN ADJOINT AU CHEF DE CUISINE - CONTRAT DE ! TRAVAIL	! Page 033 recto !
91-197!	FONDS D'ADE A L'INSERTION DES JEUNES EN DIFFICULTE - SIGNATURE D'UNE ! CONVENTION AVEC L'ETAT ET LA MISSION LOCALE	! page 034 recto !
91-198!	ORGUE DE L'EGLISE SAINT PAUL - CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE	! Page 034 verso !
91-199!	RELAIS "ASSISTANTES MATERNELLES" - CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS ! FAMILIALES	! Page 035 recto !
91-200!	PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PLUS DEFAVORISES ! ADHESION DE LA VILLE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT	! Page 035 verso !
91-201!	CONSEIL D'ADMINISTRATION EUROPEAN - PARTICIPATION DE M. LE DEPUTE-MAIRE ! REMBOURSEMENT DE FRAIS	! Page 037 recto !
91-202!	COMMISSIONS SPECIALISEES DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION - REPRESENTATION! ! DE LA VILLE AUPRES DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	! Page 037 verso !
91-203!	FORUM DES MAIRES - ADHESION	! Page 038 recto !
91-204!	REGIE DE RECETTES - TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	! Page 038 recto !
91-205!	ACQUISITION BEILLEVAIRE - MAHAUDIERES	! Page 038 verso !
91-206!	ACQUISITION LILLO 112 RUE DE LA BASSE ILE	! Page 039 recto !
91-207!	ACQUISITION GENDRE "LA COQUETIERE"	! Page 039 verso !
91-208!	LE BOURG DE REZE SECTEUR "SAINT MARTIN"	! Page 039 verso !
91-209!	ACQUISITION PRODEAU RIVES DE SEVRE	! Page 040 verso !
91-210!	ACQUISITION RAVAUX - 6 RUE RIO - TRENTEMOULT	! Page 041 recto !
91-211!	ACQUISITION PROPRIETE CONSORTS NOBIRON/ROCHET 1 RUE DES FRERES BREGEON	! Page 041 recto !
91-212!	PROPRIETE PAPON/MESNIL RUE DE L'ERDRONNIERE	! Page 041 verso !
91-213!	MISE A L'ALIGNEMENT DE LA RUE DU MOULIN GUIBRETEAU - NEGOCIATION D'UN ACCORD ! SUPPLEMENTAIRE	! Page 042 recto !
91-214!	PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES SECONDAIRE, TERTIAIRE, COMMERCIAL REZE-SUD/ ! CADRAN OUEST	! Page 042 verso !
91-215!	PROPRIETE MERRAND - 17 RUE CAMILLE JOUIS - BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA VILLE ! DE REZE ET L'OPAC EN VUE DE LA REALISATION D'UNE OPERATION DE REHABILITATION	! Page 043 recto !
91-216!	BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - DELEGATION AU MAIRE	! Page 042 verso !
91-217!	CONVENTION DE QUARTIER - CHATEAU MAHAUDIERES - ESPACES SPORTIFS DE PROXIMITE	! Page 043 verso !
91-218!	CONVENTION DE QUARTIER CHATEAU MAHAUDIERES - APPROBATION DU PROGRAMME 1992	! Page 044 recto !
91-219!	AVENANT N° 1 A LA CONVENTION VILLE/SEM POUR L'EXPLOITATION DE LA NURSERY ! D'ENTREPRISES DANS LE "CENTRE SUD" - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'ETUDE ! ET DE REALISATION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES REZE CREATIC	! Page 045 recto !
91-220!	DENOMINATION DE VOIES	! Page 046 recto !
91-221!	SOCIETE ANONYME D'HLM AIGUILLON CONSTRUCTION RUE JEAN FRAIX A REZE - ! EMPRUNT DE 12 600 000F A CONTRACTER AUPRES DE LA CDC/CAISSE D'EPARGNE ! GARANTIE D'EMPRUNT - APPROBATION	! Page 046 recto !
91-222!	SOCIETE ANONYME D'HLM LA NANTAISE D'HABITATIONS - FINANCEMENT DE LA 1ERE ! TRANCHE DE REHABILITATION DU CHATEAU DE REZE - EMPRUNTS POUR 2 270 000 F A ! CONTRACTER AUPRES DU C.I.L. - GARANTIE D'EMPRUNT - APPROBATION	! Page 047 recto !
91-223!	OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LOIRE-ATLANTIQUE (O.P.A.C.)! ! FINANCEMENT DE LA REALISATION DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS D'INSERTION RUE CAMILLE! ! JOUIS A REZE - EMPRUNT DE 360 000 F A CONTRACTER AUPRES DE LA C.D.C./CAISSE ! D'EPARGNE - GARANTIE D'EMPRUNT - APPROBATION	! Page 047 verso !

91-224!	OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LOIRE-ATLANTIQUE (O.P.A.C.)! ! FINANCEMENT DE LA REALISATION DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS D'INSERTION RUE CAMILLE! ! JOUIS A REZE - EMPRUNT DE 120 000 F A CONTRACTER AUPRES DU C.I.L. - GARANTIE ! GARANTIE D'EMPRUNT - APPROBATION	! Page 048 verso !
91-225!	ASSOCIATION D'ENTRAIDE SAINT PAUL - ACHAT DE MOBILIER POUR LA MAISON DE ! RETRAITE SAINT PAUL - EMPRUNT DE 800 000 F A CONTRACTER AUPRES DU C.I.O. - ! GARANTIE FINANCIERE A HAUTEUR DE 50 % - APPROBATION	! Page 049 recto !
91-226!	SOCIETE D'ANONYME D'HLM LOGI-OUEST - FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 32 ! LOGEMENTS LOCATIFS RUE DES FRERES BREGEON A REZE - EMPRUNT DE 11 418 000 F ! A CONTRACTER AUPRES DE LA C.D.C./CAISSE D'EPARGNE - GARANTIE D'EMPRUNT - ! APPROBATION	! Page 050 recto !
91-227!	HALLE D'EXPOSITION - TARIFICATION 1992 - APPROBATION	! Page 051 recto !
91-228!	SERVICE D'ACCUEIL ET D'EDUCATION DES JEUNES ENFANTS - TARIFICATION - ANNEE ! 1992 - APPROBATION	! Page 051 verso !
91-229!	DROITS DE PLACE MARCHES ET HORS MARCHES - TARIFS 1992	! Page 052 recto !
91-230!	PORT DE TRENTEMOULT - TARIFS 1992	! Page 052 verso !
91-231!	REVISION DES EVALUATIONS CADASTRALES - OPTION POUR LA CREATION D'UN SOUS- ! GROUPE DE TERRAINS CONSTRUCTIBLES	! Page 053 recto !
91-232!	SERVICES ANNEXES DE LA VILLE DE REZE - AUTORISATION SPECIALE N° 1 - EXERCICE ! 1991 - APPROBATION	! Page 053 recto !
91-233!	ENTENTE EUROPEENNE POUR L'ENVIRONNEMENT - ADHESION	! Page 054 recto !
91-234!	REPRESENTATION DE LA VILLE DE REZE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE ! MUNICIPAL DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES (O.M.J.R.I.)	! Page 054 verso !
91-235!	CONVENTION ENTRE LA VILLE DE REZE ET L'OFFICE MUNICIPAL DES JUMELAGES ET DES ! RELATIONS INTERNATIONALES	! Page 054 verso !
91-236!	IMPLANTATION D'UNE CLASSE SPECIALISEE POUR JEUNES DEFICIENTS INTELLECTUELS ! AU COLLEGE SALVADOR ALLENDE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX	! Page 055 recto !
91-237!	INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT - FIXATION DU TAUX 1991	! Page 055 recto !
91-238!	ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE SERVICE RESTAURATION (ANNEE 1992)	! Page 055 verso !
91-239!	EXTENSION DE LA CUISINE A LA MAPAD - AVENANT N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX	! Page 056 recto !
91-240!	CONTRAT UTEC POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE A LA PISCINE ! MUNICIPALE - AVENANT N° 2 FIXATION DE LA NOUVELLE VALEUR CONTRACTUELLE DE ! DE L'INDICE NB GAZ SUITE A L'ELEVATION DE LA TEMPERATURE DE L'EAU ! (BEBE-NAGEURS)	! Page 056 verso !
91-241!	PERSONNEL COMMUNAL - CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES	! Page 057 recto !
91-242!	PERSONNEL COMMUNAL - CONTRATS DE TRAVAIL - AVENANTS	! Page 058 recto !
91-243!	AGENTS COMMUNAUX RETRAITES - TRANSFORMATION D'EMPLOIS SPECIFIQUES APRES ! INTEGRATION	! Page 058 verso !
91-244!	REGIME INDEMNITAIRE - CADRES A ET B ADMINISTRATIFS PERCEVANT L'I.F.T.S.	! Page 059 recto !
91-245!	CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE AVEC D. FERRAN - ANNULATION DE LA DELIBE- ! RATION DU 4 OCTOBRE 1991	! Page 060 recto !
91-246!	VOEU POUR LA RECONSTRUCTION DU SEUIL DE BELLEVUE ET POUR L'ARRET DE L'EXTRAC- ! TION DE SABLE EN LOIRE	! Page 060 verso !
91-247!	ACQUISITION LEMAIRE RUE JEAN FRAIX	! Page 061 recto !
91-248!	DENOMINATION DE VOIE	! Page 061 verso !
91-249!	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE ET D'AMENAGEMENT DE LA VILLE DE REZE ! (SEM REZE) - ACHAT DU FONCIER DES ETS CHEVALIER - EMPRUNT DE 3 000 000 F A ! CONTRACTER AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR ! DE 80 % - APPROBATION	! Page 061 verso !
91-250!	SOCIETE ANONYME D'HLM LA NANTAISE D'HABITATIONS - FINANCEMENT DE LA! ! 1ERE TRANCHE DE REHABILITATION DU CHATEAU DE REZE - EMPRUNT COMPLEMENTAIRE ! POUR 467 000 F A CONTRACTER AUPRES DU C.I.L. - GARANTIE D'EMPRUNT - ! APPROBATION	! Page 062 recto !
92-017!	ESPACE DIDEROY - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE	! Page 079 recto !
92-018!	MARCHÉ NEGOCIÉ COLAS - REPECTION DE LA RUE SARRAN 1ère TRANCHE	! Page 079 verso !

91-251!	SOCIETE ANONYME D'HLM LA NANTAISE D'HABITATIONS - FINANCEMENT DE LA 1ERE TRANCHE DE REHABILITATION DU CHATEAU DE REZE - EMPRUNT DE 3 250 000 F A CONTRACTER AUPRES DE LA C.D.C./CAISSE D'EPARGNE - GARANTIE D'EMPRUNT APPROBATION	! Page 063 recto !
91-252!	ASSOCIATION D'ENTRAIDE SAINT PAUL - REALISATION D'UNE RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES - EMPRUNT DE 8 650 000 F A CONTRACTER AUPRES DU C.L.F. - GARANTIE FINANCIERE A HAUTEUR DE 50 % - APPROBATION	! Page 063 verso !
91-253!	HOTEL GRIGNON DUMOULIN - REPROGRAPHIE - TARIFICATION EXERCICE 1992 APPROBATION	! Page 064 verso !
91-254!	FACTURATION DE FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	! Page 065 recto !
91-255!	VILLE DE REZE ET SERVICES ANNEXES - AUTORISATION SPECIALE N° 3 - EXERCICE 1991 - APPROBATION	! Page 066 verso !
91-256!	DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES COMMISSIONS DU DISTRICT	! Page 068 recto !
91-257!	LA PINELAIS - COMMUNE DE SAINT PERE EN RETZ - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A L'ASSOCIATION DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (A.D.P.E.P.)	! Page 069 recto !
91-258!	ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PREELEMENTAIRE - APPEL D'OFFRES POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES - ANNEE 1992-1993 - APPROBATION	! Page 069 verso !
91-259!	SERVICE MUNICIPAL DE RESTAURATION - RESTAURANT ADMINISTRATIF - MODIFICATION RECOUVREMENT DES PRODUITS DES REPAS	! Page 070 recto !
91-260!	PROGRAMME DE VOIRIE 1992 - DEMANDE DE CONCOURS DE LA D.D.E.	! Page 071 verso !
91-261!	PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATIONS DE POSTES	! Page 071 recto !
91-262!	PERSONNEL COMMUNAL - PRIME TECHNIQUE	! Page 071 verso !
92-002!	ESPACE DE LOISIRS ET DE DETENTE A LA TROCARDIERE	! Page 072 verso !
92-003!	PROGRAMME D'ACTION FONCIERE DE L'AGGLOMERATION NANTAISE - RACHAT AU DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANTAISE DES PROPRIETES PINEAU, JAUNET, RINGEARD, BERNIER HALLIER, PEIGNÉ, TAUBAN	! Page 073 recto !
92-004!	BOULEVARD MENDES FRANCE - ACQUISITION VINES - 18 RUE DU MOULIN DES BARRES	! Page 074 recto !
92-005!	ACQUISITION PICHOT - SECTEUR DE LA CLASSERIE	! Page 074 verso !
92-006!	ACQUISITION CONSORTS PATRON - ROUTE DES SORINIERES	! Page 075 recto !
92-007!	PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES REZÉ SUD - ACQUISITIONS BARTEAU, GILET, GUGUIN GUILBAUD, LEMERLE	! Page 075 verso !
92-008!	PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES REZÉ SUD - ACQUISITIONS GOUSSEAU/POTIER	! Page 075 verso !
92-009!	LOCATION DE LOCAUX AUX MAHAUDIÈRES AU C.O.S. ET A LA F.R.M.J.C.	! Page 076 recto !
92-010!	PRISE EN CONSIDÉRATION DES ÉTUDES SUR L'AXE DE LIAISON AVEC LE NOUVEAU FRANCHISSEMENT SUR LA LOIRE ET DES ÉTUDES SUR LA PLACE DES TROIS MOULINS : APPROBATION	! Page 076 verso !
92-011!	PROTECTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE DE LA VILLE : APPROBATION DE L'AIDE COMMUNALE A LA RÉNOVATION DES MOULINS	! Page 077 recto !
92-012!	AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DU CONFLUENT : AVENANT A PASSER A LA CONVENTION D'ÉTUDES PRÉALABLES	! Page 077 verso !
92-013!	DROITS DE PLACE MARCHÉS ET HORS MARCHÉS - TARIFS 1992 - MODIFICATION DE L'ANNEXE II - APPROBATION	! Page 077 verso !
92-014!	CONVENTION DE COLLECTE SÉLECTIVE DES VIEUX PAPIERS ET BOUTEILLES P.V.C. AVEC L'ASSOCIATION FORET VIVANTE	! Page 078 recto !
92-015!	RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET PRIMAIRES ACCUEILLANT DES ENFANTS DE PLUSIEURS COMMUNES	! Page 078 verso !
92-016!	CONSTRUCTION D'UN LOCAL ASSOCIATIF - PLACE DU PAYS DE RETZ - RECOURS A LA PROCÉDURE DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT	! Page 079 recto !
92-017!	ESPACE DIDEROT - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE	! Page 079 recto !
92-018!	MARCHÉ NÉGOCIÉ COLAS - RÉFECTION DE LA RUE BARBAN 1ère TRANCHE	! Page 079 verso !

92-019!	CONTRAT D'AGGLOMÉATION POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE LA LOIRE ET DES RIVIERES DE L'AGGLOMÉATION NANTAISE - AVENANT N° 1 AU CONTRAT DU 26 NOVEMBRE 1991	! Page 080 recto !
92-020!	PERSONNEL COMMUNAL - RÉGIME INDEMNITAIRE	! Page 080 verso !
92-021!	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE - OUVERTURE DE CONCOURS ET EXAMENS A L'INTENTION DES COLLECTIVITÉS - CONVENTION! MODIFICATION	! Page 082 verso !
92-022!	RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT PAUL - 2EME TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE	! Page 083 recto !
92-023!	SERVICE MUNICIPAL PETITE ENFANCE - HALTES-ACCUEILS - MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR	! Page 083 verso !
92-024!	LEGS DE MADEMOISELLE MOINARD	! Page 085 verso !
92-025!	ESPACE DE LOISIRS ET DE DÉTENTE A LA TROCARDIERE	! Page 086 recto !
92-026!	PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ÉTUDES A PASSER AVEC LE CABINET LAVAL	! Page 086 verso !
92-027!	ACHAT DE VÉHICULES POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE REZÉ - RENOUELEMENT	! Page 086 verso !
92-028!	ACHAT D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE POUR LE SERVICE ENTRETIEN DE LA VOIRIE	! Page 087 recto !
92-029!	RÉVISION DES ÉVALUATIONS CADASTRALES - CLASSIFICATION DES TERRAINS NON BATIS - SOUS-GROUPE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES - APPROBATION DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS	! Page 087 verso !
92-030!	PROPRIÉTÉS COMMUNALES GÉRÉES PAR LE SERVICE CULTURE - LOCATION DE SALLES ET MATÉRIELS - TARIFS 1992 - APPROBATION	! Page 087 verso !
92-031!	VILLE DE REZÉ ET SERVICES ANNEXES - PROJETS DE BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 92 - APPROBATION	! Page 088 recto !
92-032!	CIMETIERE DE LA CLASSERIE - MISE EN PLACE DU COLUMBARIUM ET DU JARDIN DU SOUVENIR - CONCESSIONS - TARIFS	! Page 088 verso !
92-033!	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 1992 - AVIS A DONNER	! Page 091 recto !
92-034!	CAISSE DES ÉCOLES - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 1992 - AVIS A DONNER	! Page 091 verso !
92-035!	CONVENTION AVEC LE COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE LA SNCF POUR LA FOURNITURE DE REPAS AU C.L.S.H. DE PONT-ROUSSEAU	! Page 092 recto !
92-036!	RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DU CHENE CREUX - 2EME TRANCHE - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES	! Page 092 verso !
92-037!	RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE LA HOUSSAIS - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT	! Page 092 verso !
92-038!	TRAVAUX DE PEINTURE DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	! Page 093 recto !
92-039!	CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE - DOSSIER DE CONSULTATION DES CONCEPTEURS - MISE EN PLACE DU JURY DE CONCOURS	! Page 093 verso !
92-040!	AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE RUGBY SUR LE TERRAIN DE LA ROBINIERE	! Page 094 recto !
92-041!	NOUVEAU FRANCHISSEMENT DE LA LOIRE - PONT STE ANNE/REZÉ - VOIRIE DE RACCORDEMENT DE LA TETE SUD DU PONT - CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE ENTRE LE DISTRICT ET LA VILLE DE REZÉ	! Page 094 verso !
92-042!	NOUVEAU FRANCHISSEMENT DE LA LOIRE - PONT STE ANNE/REZÉ - VOIRIE DE RACCORDEMENT - CONVENTION D'ASSISTANCE ARCHITECTURALE AVEC M. LAVAL, ARCHITECTE URBANISTE	! Page 095 recto !
92-043!	ANNÉE 1992 - CRÉATIONS - TRANSFORMATIONS DE POSTES	! Page 095 recto !
92-044!	JURY DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT	! Page 095 verso !
92-046!	ARTICLE 34 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIÉGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET AU BUREAU D'ADJUDICATION	! Page 097 recto !
92-047!	ACQUISITION BEZIER - RUE ALEXANDRE LEMERLE - APPROBATION	! Page 097 verso !
92-048!	ACQUISITION VALTON - Z.A.D. SUD	! Page 098 recto !

92-049!	ACQUISITION CONSORTS CLAVREUX 35 RUE ALSACE LORRAINE	! Page 098 verso !
92-050!	VENTE D'N CAVEAU A MME BOULERY ET RETRAIT DE LA COPROPRIETE SITUEE A L'ANGLE ! DE LA RUE DES FRERES BREGEON ET DE LA RUE ARISTIDE BRIAND	! Page 099 recto !
92-051!	DÉNOMINATION DE VOIES	! Page 099 verso !
92-052!	INSERTION SOCIALE ET ECONOMIQUE DES PUBLICS EN SITUATION D'EXCLUSION SOCIO- ! PROFESSIONNELLE : APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'AGENCE ! ARCHIMEDE	! Page 100 recto !
92-053!	ENGAGEMENT D'UNE PROCÉDURE D'EXPROPRIATION POUR LA CONSTITUTION DE RÉSERVES ! FONCIERES EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES REZE SUD!	! Page 100 recto !
92-054!	CONVENTION SEM - PASSATION D'AVENANTS	! Page 100 verso !

INFORMATIONS

91-141!	VENTE DE TERRAINS SANS PURGE DU DROIT DE PREEMPTION CONTENTIEUX DIX NEUF/ ! GAUTHERIE	! Page 007 recto !
91-142!	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE PANNEAUX AU PROFIT DE LA COMMU- ! NICATION MUNICIPALE DE REZE - SOCIETE AFFI-MEDIA	! Page 007 recto !
92-001!	MODIFICATION DE L'ARRETÉ MUNICIPAL DU 17 MARS 1989 PORTANT DÉLÉGATION DE ! FONCTIONS	! Page 072 verso !
92-045!	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE PANNEAUX AU PROFIT DE LA COMMU- ! NICATION MUNICIPALE DE REZE - SOCIETE AFFI- MEDIA	! Page 096 verso !